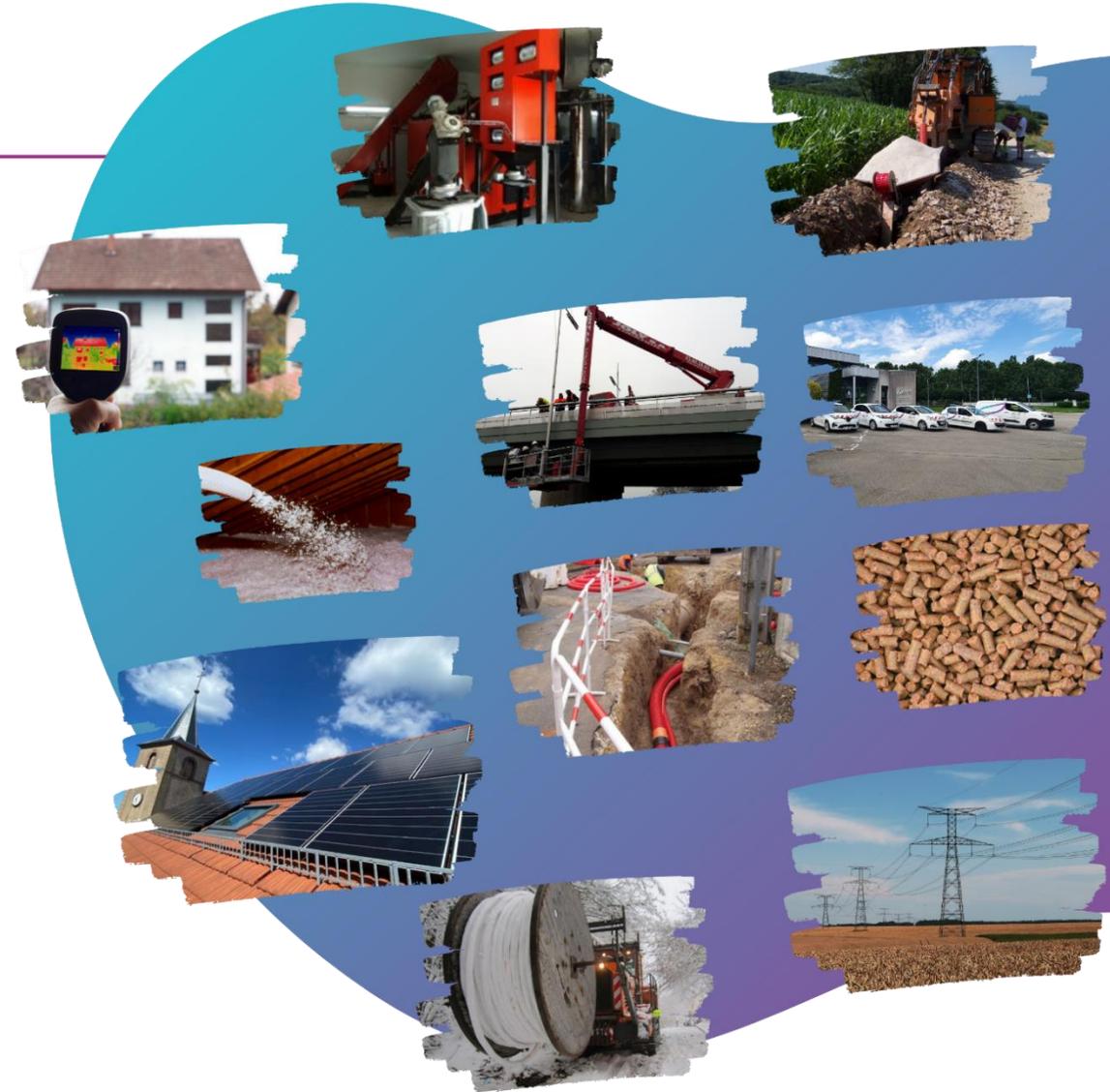


Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 13 mars 2024

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL





Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 17 janvier 2024

Désignation d'un secrétaire de séance

Désignation	Montant HT	Note d'opportunité ou Etude de faisabilité	Consultation ou notification Moe	APD	DCE	Consultation entreprises	Démarrage travaux	Mise en service
Centrale Hydro Pont-sur-l'Ognon	2 315 000,00 €	07/01/2018	04/07/2022	abandon				
Chaufferie de Moimay	1 235 000,00 €	26/06/2017	14/04/2022	mai-23	avr-24	avr-24	sept-24	sept-25
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000,00 €	23/01/2021	02/09/2022	déc-23	juil-24	sept-24	févr-25	nov-25
Chaufferie de Apremont	360 000,00 €	14/03/2022	05/01/2023	juil-23	janv-24	01/02/2024 - CAO mars-24	juin-24	avr-25
Chaufferie de Coisevaux	665 000,00 €	09/05/2022	05/01/2023	oct-23	juil-24	sept-24	févr-25	nov-25
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 940 000,00 €	06/01/2023	MOe juin-23	mars-24	juil-24	sept-24	déc-24	sept-25
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	1 850 000,00 €	16/03/2023	MOe juin-23	avr-24	sept-24	nov-24	janv-25	sept-25
Chaufferie de Champlitte	1 185 000,00 €	09/02/2023	MOe juin-23	juin-24	janv-25	févr-25	juin-25	sept-26
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 705 000,00 €	24/02/2023	CAO MOe mars-24	sept-24	janv-25	févr-25	juin-25	sept-26
Chaufferie de Faverney	1 605 000,00 €	08/11/2022	CAO MOe mars-24	sept-24	avr-25	juin-25	nov-25	nov-26
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	13/02/2023	CAO ATMO juin-24	déc-24	janv-25	févr-25	déc-25	déc-26
PV Arc-les-Gray - recyclerie Sytevom	130 000,00 €	08/07/2022			mai-23	juin-23 - CAO 07/2023	après la construction du bâtiment en 2024	2025
Ombrières siège Social SIED 70	220 000,00 €	31/01/2023	CAO MOe mars-24	sept-24	déc-24			déc-25
Rénovation siège social SIED 70 (décret tertiaire)	1 065 000,00 €	07/03/2023	CAO MOe mars-24	sept-24	déc-24			sept-25

Désignation	Montant HT					
		2024	2025	2026	2027	2028
Chaufferie de Moimay	1 235 000,00 €	1 111 500,00 €	- 468 100,00 €	- 394 400,00 €		
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000,00 €	56 200,00 €	674 400,00 €	- 449 600,00 €		
Chaufferie de Apremont	360 000,00 €	324 000,00 €	- 135 000,00 €	- 114 000,00 €		
Chaufferie de Coisevaux	665 000,00 €	26 600,00 €	321 000,00 €	- 211 600,00 €		
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 940 000,00 €	77 600,00 €	1 668 400,00 €	- 341 200,00 €	- 356 800,00 €	
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	1 850 000,00 €	74 000,00 €	1 591 000,00 €	- 506 200,00 €	- 460 800,00 €	
Chaufferie de Champlitte	1 185 000,00 €	47 400,00 €	1 019 100,00 €	- 517 500,00 €	- 424 000,00 €	
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 705 000,00 €	68 200,00 €	1 466 300,00 €	- 633 500,00 €	- 536 000,00 €	
Chaufferie de Faverney	1 605 000,00 €	64 200,00 €	1 380 300,00 €	- 713 100,00 €	- 582 400,00 €	
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	192 000,00 €	4 128 000,00 €	- 1 248 000,00 €	- 1 152 000,00 €	
Sous-total chaufferies	16 750 000,00 €	2 041 700,00 €	11 645 400,00 €	- 5 129 100,00 €	- 3 512 000,00 €	- €
Centrale Hydro Pont sur l'ognon	2 315 000,00 €	2 485,76 €	- 11 406,50 €			
Ombrières Siège Social SIED 70	220 000,00 €	8 800,00 €	211 200,00 €			
Rénovation Siège social SIED 70 décret tertiaire	1 065 000,00 €	42 600,00 €	715 200,00 €	- 204 800,00 €		
PV Arc les Gray - tiers investissement	130 000,00 €	130 000,00 €				
PV Vesoul - stade René Hologne autoconso collective	300 000,00 €		300 000,00 €			
PV vente totale	1 500 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
PV Courchaton (CCA)	175 000,00 €	175 000,00 €				
SEM Côte d'or (capital)	200 000,00 €		200 000,00 €			
Total INVESTISSEMENT ENR	23 255 000,00 €	3 300 585,76 €	13 360 393,50 €	- 5 033 900,00 €	- 3 212 000,00 €	300 000,00 €

Les travaux 2024

SITUATION AU 13/03/2024							
DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2024							
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 13/03/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible		Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE							
FACE	tranche A/B : renforcement	1 440 000 €	773 689 €	407 450 €	258 862 €	17,98%	- €
	tranche A/B : extension	220 000 €	99 782 €	0 €	120 218 €	54,64%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	720 000 €	218 020 €	372 081 €	129 899 €	18,04%	- €
	tranche C : aménagement esthétique	1 370 000 €	1 374 176 €	0 €	-4 176 €	-0,30%	614 809 €
SDPE	aménagement esthétique A8	870 000 €	866 968 €	0 €	3 032 €	0,35%	- €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	Suppression de cabines hautes	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 700 000 €	689 214 €	293 613 €	717 173 €	42,19%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	400 000 €	199 816 €	174 357 €	25 828 €	6,46%	- €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 720 000 €	4 221 664 €	1 247 501 €	1 250 836 €	18,61%	614 809 €

Les travaux 2024

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 13/03/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible		Travaux en attente de programmation
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :							
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	500 000 €	27 700 €	55 820 €	416 480 €	83,30%	- €
	Eclairage public	900 000 €	714 275 €	81 475 €	104 250 €	11,58%	134 600 €
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	800 000 €	564 199 €	32 025 €	203 776 €	25,47%	121 300 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 200 000 €	1 306 174 €	169 320 €	724 506 €	32,93%	255 900 €
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global de la participation du SIED 70	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 13/03/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible		Travaux en attente de programmation
Participation du SIED 70		150 000 €	7 115 €	3 865 €	139 020 €	92,68%	- €

MONTCEY
ERCE - G 9353
Plan avant projet

Pose :
1 borne RMBT 6 plages
1 direction BTA 240²
1 direction protégée
1 mise à la terre du neutre

Pose :
1 borne RMBT 6 plages
2 direction BTA 240²
1 direction protégée
1 mise à la terre du neutre

Existant :
1 support en béton armé
Pose :
1 mise à la terre du neutre
1 RAS BTA 240²
1 fourreau Ø63
2 coudes FT

Légende

Réseaux existants

- HTA aérien
- - - HTA Souterrain
- BTA aérien
- - - BTA souterrain
- ◆ Poste de transformation

Reseaux P

- - - BTA Souterrain Projeté
- - - EP Souterrain Projeté
- - - GCT FT Projeté

Accessoires

- Coffret BTA Projeté
- Chambre FT

Situation des travaux

MONTCEY

G 9353

134 017 €

Extension pour un pylone SFR au lieudit "au dessus des cotes"

733 ml

FAUCOGNEY ET LA MER

F 9688

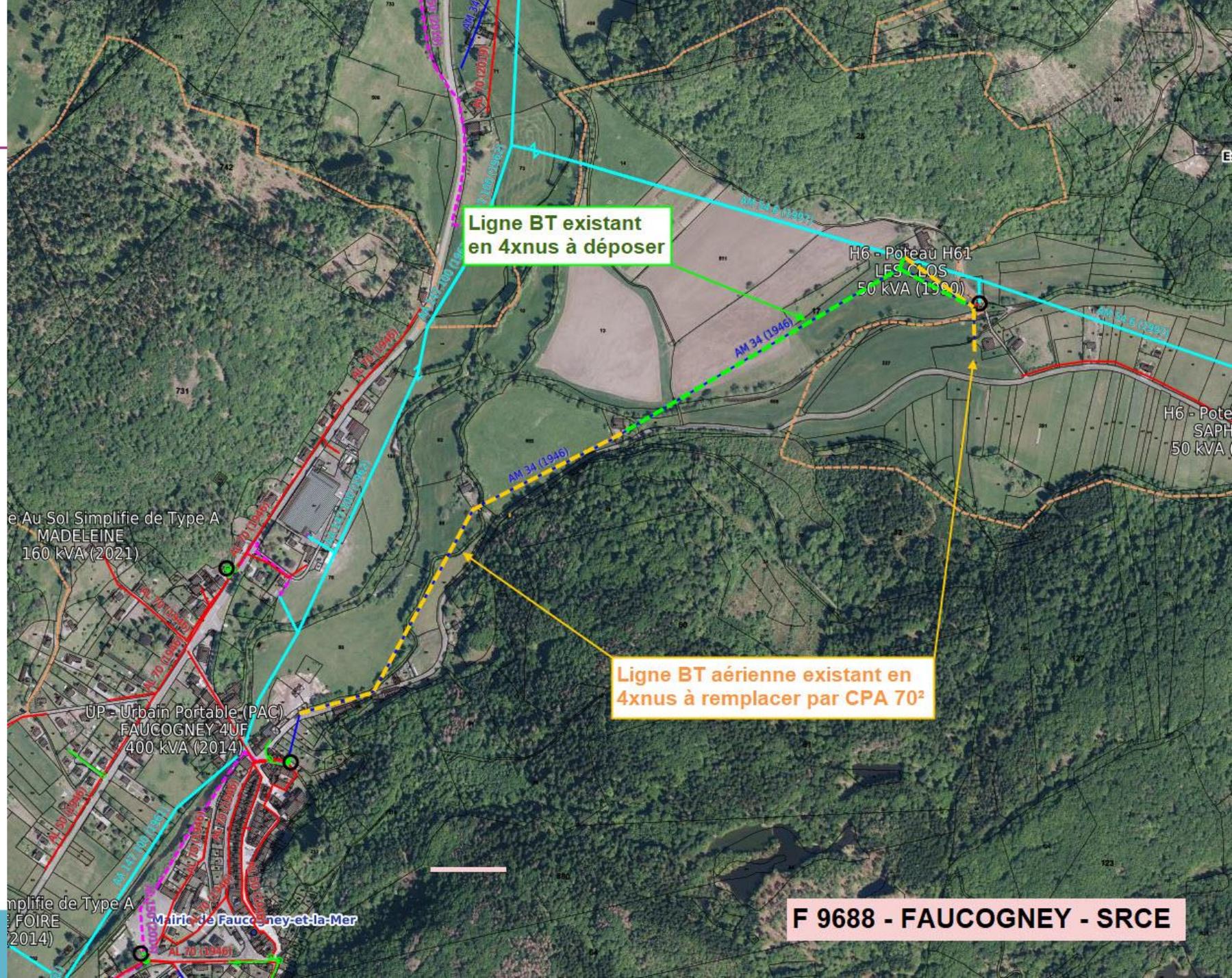
82 125 €

Sécurisation issue des
postes "Clos" et
"Faucogney"

Nu dépose : 1 470 mètres

BT isolée pose : 900 mètres

Bureau syndical du 13 mars 2024



LA ROSIERE

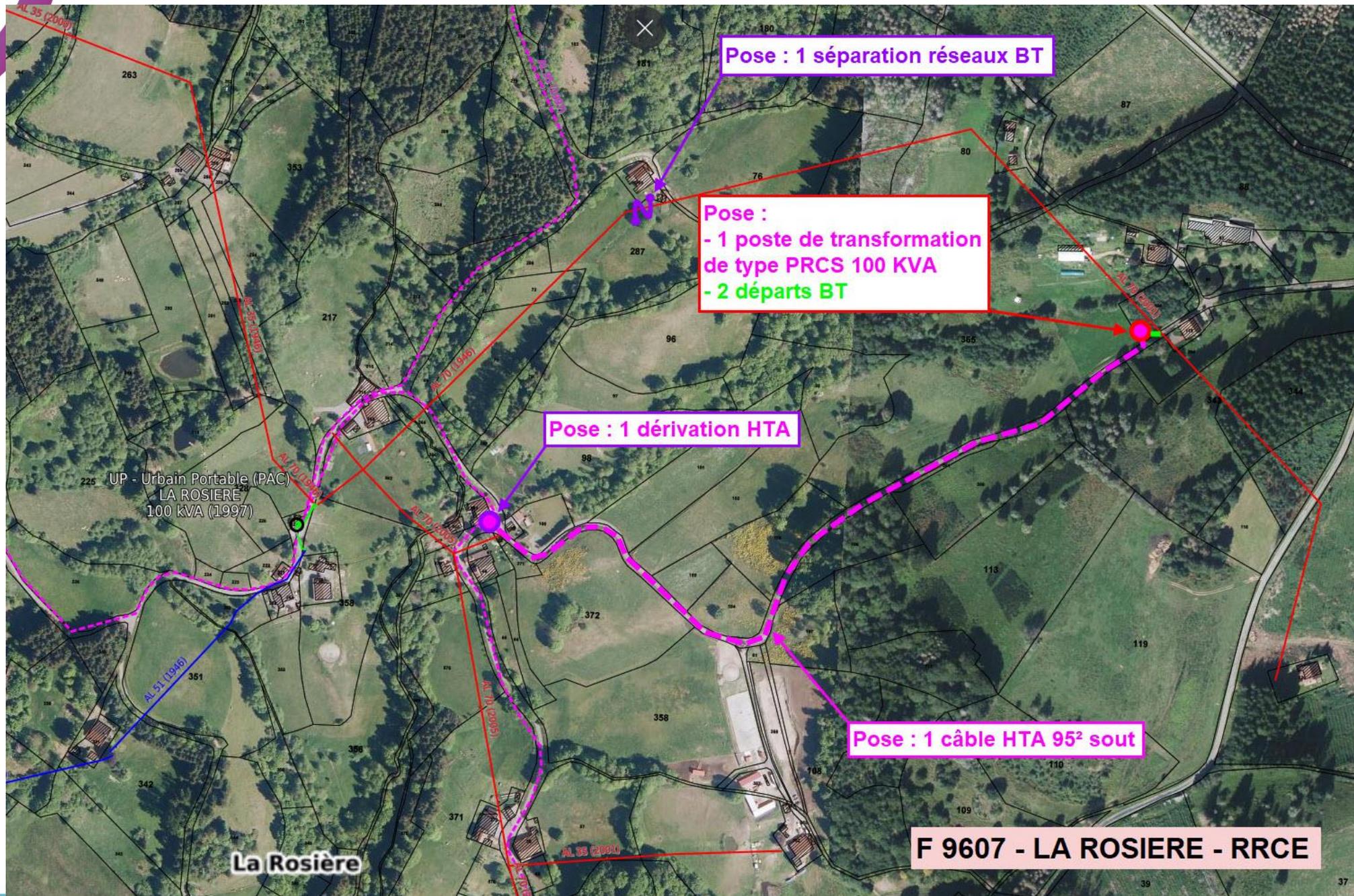
F 9607

Renforcement

127 020 €

735 ml HTA

100 ml BT



Pose : 1 séparation réseaux BT

Pose :
- 1 poste de transformation
de type PRCS 100 KVA
- 2 départs BT

Pose : 1 dérivation HTA

Pose : 1 câble HTA 95² sout

F 9607 - LA ROSIERE - RRCE

PROGRAMME PHOTOVOLTAIQUE 2024

Par délibération n°7 du 14 octobre 2019, le Bureau Syndical avait approuvé les principes de location d'emplacement pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage syndicale et en particulier, la disposition suivante :

- si étude d'opportunité avec plan d'affaire positif et remise de l'installation à la collectivité après 20 ans : répartition des bénéfices à parts égales entre le syndicat et la collectivité sur 20 ans, le bénéfice des années suivantes revenant à la collectivité après remise de l'installation par le Syndicat.

Les bénéfices considérés sont les bénéfices nets considérés une fois les frais de gestion et financiers du SIED 70 déduits.

Les demandes reçues à ce jour, répondant aux critères ci-dessus au stade de l'étude d'opportunité, portent le montant global des investissements à 1 600 000 € HT.

PROGRAMME PHOTOVOLTAIQUE 2024

opération	Montant HT	Production annuelle (kWh)	Recette SIED 70	Classement en fonction recettes	Temps de retour (ans)	Classement en fonction du TR	DM transfert de compétence	Classement en fonction de la date de transfert de compétence	Proposition PROGRAMMATION
EnR 154	47 804 €	40 557	1 208 €	4	9,9	1	11/04/2022	1	2024
EnR 300	52 780 €	33 328	556 €	7	14,1	7	19/05/2022	2	2024
EnR 237	58 302 €	33 825	508 €	8	14,7	8	05/07/2022	3	2024
EnR 333	30 869 €	18 225	259 €	12	15,0	10	18/11/2022	4	2024
EnR 411	57 990 €	37 261	778 €	6	13,0	4	15/12/2023	13	2024
EnR 350	62 976 €	41 163	848 €	5	13,0	5	15/12/2023	14	2024
EnR 328	119 010 €	96 422	1 430 €	3	12,9	3	30/11/2022	5	?
EnR 394	41 215 €	21 484	135 €	13	17,7	12	10/03/2023	7	?
EnR 395	63 820 €	30 406	81 €	15	19,0	15	10/03/2023	8	?
EnR 389	65 323 €	37 914	408 €	10	16,0	11	18/09/2023	10	?
EnR 410	33 636 €	19 970	289 €	11	14,9	9	15/12/2023	15	?
EnR 380	298 810 €	239 185	3 746 €	2	13,3	6	18/09/2023	9	?
EnR 396	323 903 €	270 846	7 412 €	1	11,6	2	23/01/2024	16	?
EnR 218	249 346 €	145 981	460 €	9	18,6	13	11/01/2023	6	?
EnR 388	53 490 €	26 163	93 €	14	18,7	14	18/09/2023	11	?
EnR 384	41 930 €	21 451	29 €	16	19,5	16	29/11/2023	12	?
	1 601 204 €								

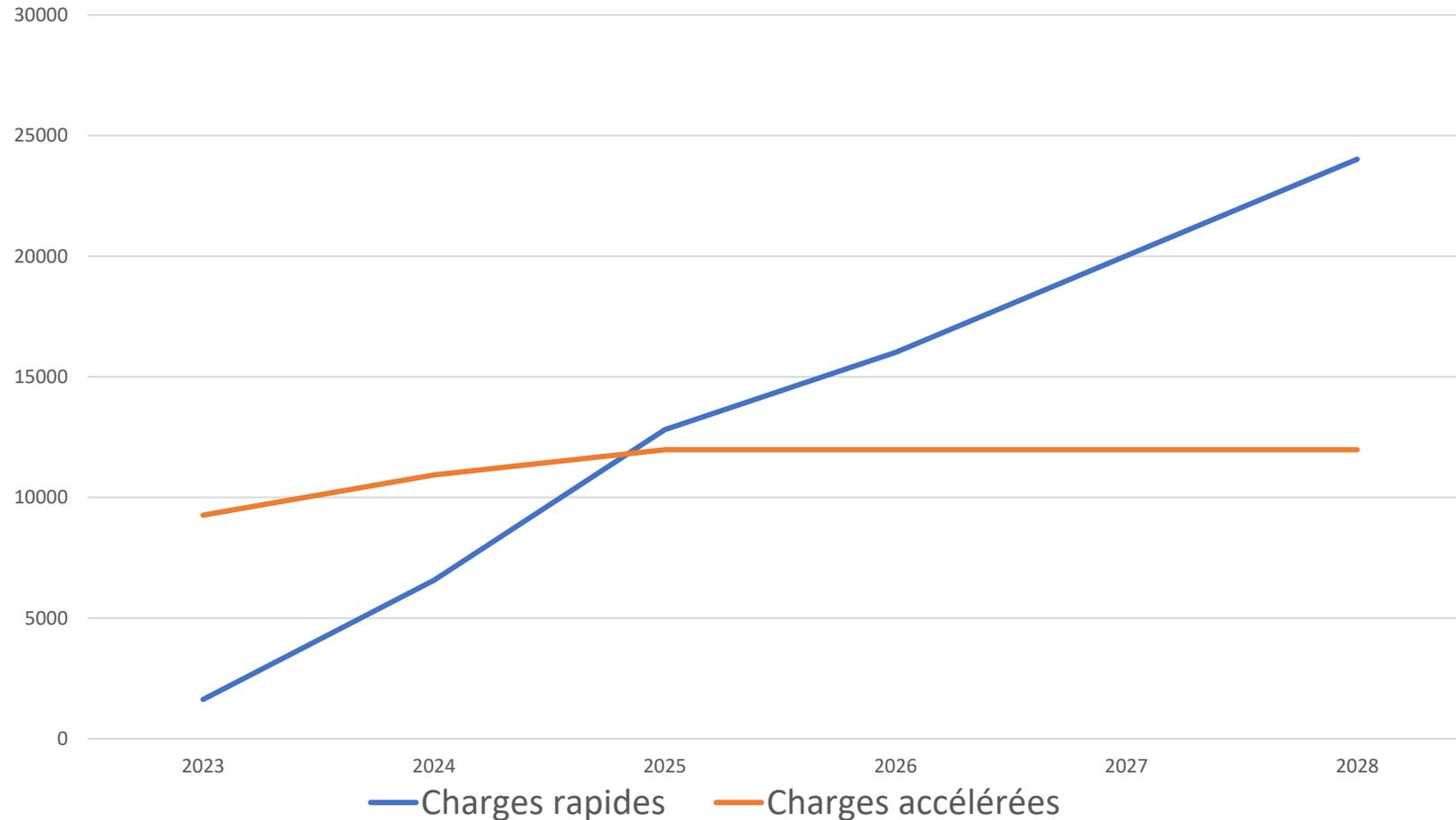
Il est proposé au Bureau Syndical de limiter le montant global du programme 2024 à 300 000 € HT, sous réserve de l'approbation du budget par le comité syndical, et de valider la liste des travaux du programme en tenant compte du temps de retour et de la date de transfert de la compétence au SIED 70.

PROGRAMME PHOTOVOLTAIQUE 2024

Il est proposé également au Bureau Syndical de confirmer les conditions d'intervention du SIED 70 dans le cas d'une réfection de toiture préalable à la pose de panneaux PV.

Tarifs IRVE : Perspectives financières

IRVE - Projections des charges 2023-2028



IRVE Tarification actuelle

Tarification 01/2023 :

Charges accélérées :

Terme fixe : 1,50€

0,39€ / KWh

0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète

Charges rapides :

Terme fixe : 2,00€

0,49€ / KWh

0,20€ / min après la
charge complète

Suppression du terme fixe
pénalisant pour les petites
charges

→
Harmonisation avec le
Territoire de Belfort et le
Doubs

Tarification 08/2023 :

Charges accélérées :

Terme fixe : 0€

0,40€ / KWh

0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète
(stationnement gratuit
entre 22h00 et 08h00)

Charges rapides :

Terme fixe : 0 €

0,50€ / KWh

0,20€ / min après la
charge complète

IRVE Tarification actuelle

Quelques tarifs en comparaison :

TE 90 et SYDED : 0,50 €/kWh pour puissance 50 kW, 0,60 €/kWh pour 100 kW

Dream energy (Vesoul) : 0,59€ / kWh pour 90 kW (tarifs affichés)

Powerdot (Vesoul): 0,48 € / kWh entamé + 0,20 € / min pour >90 kW (prix site powerdot)

Chargeguru (Gray) : 0,65 € / kWh entamé + 0,11 € / min (tarif Freshmile), 0,871 € / kWh (tarif Chargemap) pour 356 kW

Norauto (Luxeuil) : 0,30 € / kWh entamé + 0,30 € / min (tarif Freshmile), 0,607 € / kWh (tarif Chargemap) pour 150 kW

Lidl (Froideconche) : 0,51 € / kWh (tarif Freshmile), 0,429 € / kWh (tarif Chargemap) pour 120 kW

IRVE Tarification envisagée

Tarification 08/2023 :

Charges accélérées :

0,40€ / KWh

0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète
(stationnement gratuit
entre 22h00 et 08h00)

Charges rapides :

0,50€ / KWh

0,20€ / min après la
charge complète

Augmentation pour tenir
compte de la puissance
disponible supplémentaire



**Avis favorable de la
commission CCSP du
22/02/24 et commission
IRVE du 21/02/24**

Tarification proposée au 29/04/2024 :

Charges accélérées :

0,40€ / KWh

0,20€ / min 30 minutes
après la charge complète
(stationnement gratuit
entre 22h00 et 08h00)

Charges rapides :

0,60€ / KWh

0,20€ / min après la
charge complète

Prospectives financières

IRVE - Projections budgétaire de fonctionnement 2023-2028



Selon les prévisions qui restent à confirmer et une augmentation du tarif « bornes rapides », budget de fonctionnement à l'équilibre en 2026 (hors amortissements)

IRVE Tarification envisagée

Comparatif pour différentes charges :

	Puissance de 100 kW pdt 1/4 d'heure	Puissance de 150 kW pdt 1/4 d'heure	25 kWh à 150 kW
SIED 70	15,00 €	22,50 €	15,00 €
Dream energy (Vesoul)	14,75 €	...	14,75 €
Powerdot (Vesoul)	15,00 €	21,00 €	14,00 €
Chargeguru (Gray) Freshmile	19,25 €	27,38 €	17,09 €
Chargeguru (Gray) Chargemap	21,78 €	32,66 €	21,78 €
Norauto (Luxeuil) Freshmile	12,00 €	15,75 €	10,50 €
Norauto (Luxeuil) Chargemap	15,18 €	22,76 €	15,18 €
Lidl (Froideconche) Freshmile	12,75 €	15,30 €	12,75 €
Lidl (Froideconche) Chargemap	10,73 €	12,87 €	10,73 €

Tarifs chaufferies Scey, Gy et Marnay

L'Article L1413-1 du CGCT stipule que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) doit examiner chaque année le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL réunie le 22 février 2024 dernier a émis un avis favorable à la mise en place des tarifs ci-dessous :

Pour la chaufferie de Scey

R1=99,36 € HT/MWh

R2=36,58 € HT/URF

Pour la chaufferie de Gy :

R1=83,49 € HT/MWh

R2=317,15 € HT/URF

Pour la chaufferie de Marnay :

R1=92,8395 € HT/MWh

R2=776,3075 € HT/URF

Cette augmentation sera applicable
au 1er avril 2024

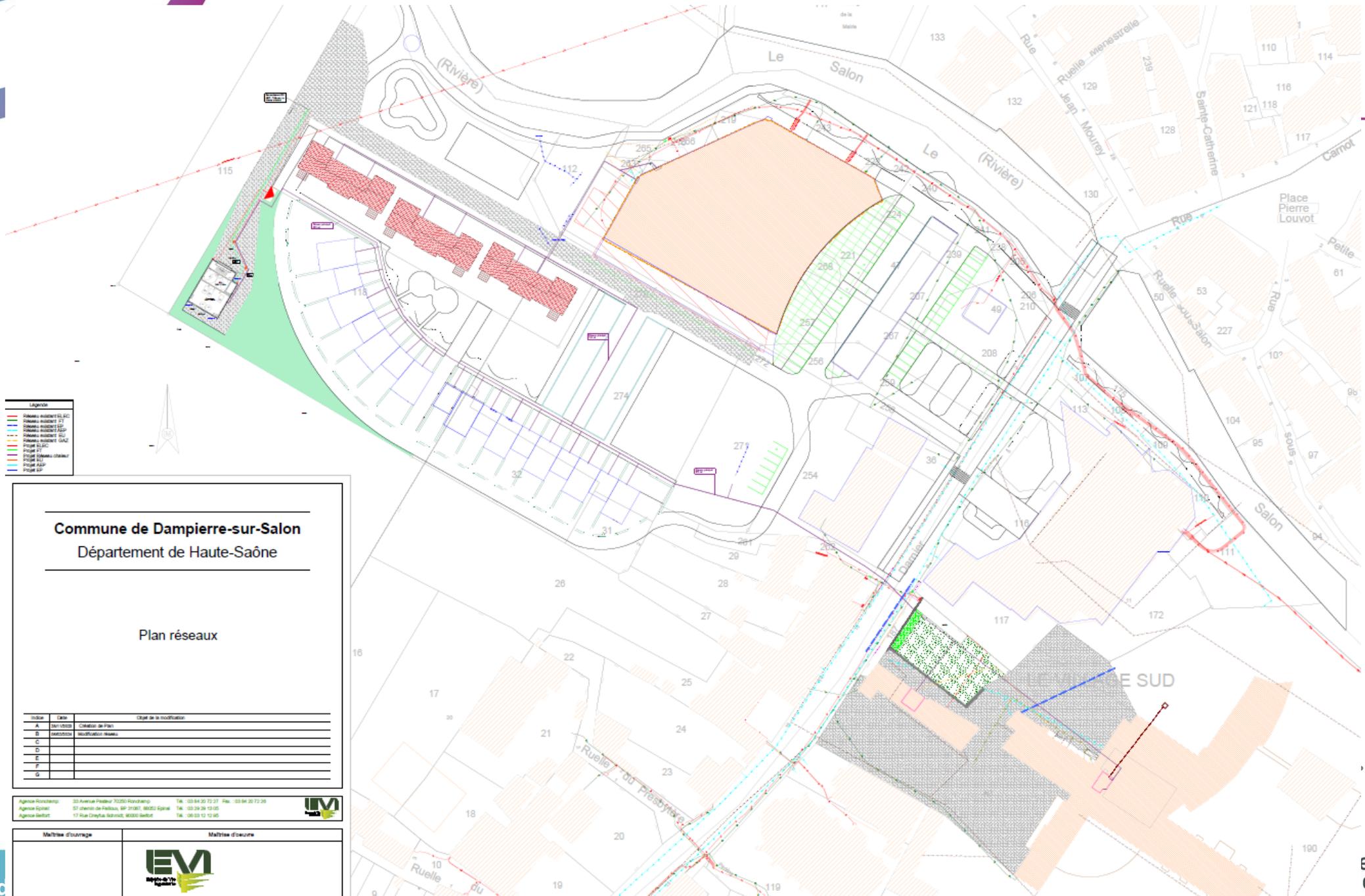
Chaufferie DAMPIERRE – APD - Tarifs

La commune de Dampierre-sur-Salon a transféré au SIED 70 la compétence «chaufferie bois et réseau de chaleur» pour un projet destiné à desservir la gendarmerie, les 17 logements « gendarmes », les 6 logements « seniors », l'EHPAD et les commerces Weldom et Colruyt.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée équipe de maitrise d'œuvre (EVI, PLANAIR, CETEC, KLS Architecte), par marché notifié le 5 septembre 2023.

La Maîtrise d'œuvre a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en mars 2024 suite à un APS (Avant-Projet-Sommaire) de février 2024.

Il est retenu une solution avec 2 chaudières bois plaquettes de 330 kW et une chaudière granulés de 330 kW. La chaufferie fonctionnera toute l'année. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 14 jours avec une prévision d'une vingtaine de livraisons par an.



Légende

- Réseau existant ELEC
- Réseau existant F1
- Réseau existant F2
- Réseau existant F3
- Réseau existant F4
- Réseau existant F5
- Réseau existant F6
- Réseau existant F7
- Réseau existant F8
- Réseau existant F9
- Réseau existant F10
- Réseau existant F11
- Réseau existant F12
- Réseau existant F13
- Réseau existant F14
- Réseau existant F15
- Réseau existant F16
- Réseau existant F17
- Réseau existant F18
- Réseau existant F19
- Réseau existant F20
- Réseau existant F21
- Réseau existant F22
- Réseau existant F23
- Réseau existant F24
- Réseau existant F25
- Réseau existant F26
- Réseau existant F27
- Réseau existant F28
- Réseau existant F29
- Réseau existant F30
- Réseau existant F31
- Réseau existant F32
- Réseau existant F33
- Réseau existant F34
- Réseau existant F35
- Réseau existant F36
- Réseau existant F37
- Réseau existant F38
- Réseau existant F39
- Réseau existant F40
- Réseau existant F41
- Réseau existant F42
- Réseau existant F43
- Réseau existant F44
- Réseau existant F45
- Réseau existant F46
- Réseau existant F47
- Réseau existant F48
- Réseau existant F49
- Réseau existant F50
- Réseau existant F51
- Réseau existant F52
- Réseau existant F53
- Réseau existant F54
- Réseau existant F55
- Réseau existant F56
- Réseau existant F57
- Réseau existant F58
- Réseau existant F59
- Réseau existant F60
- Réseau existant F61
- Réseau existant F62
- Réseau existant F63
- Réseau existant F64
- Réseau existant F65
- Réseau existant F66
- Réseau existant F67
- Réseau existant F68
- Réseau existant F69
- Réseau existant F70
- Réseau existant F71
- Réseau existant F72
- Réseau existant F73
- Réseau existant F74
- Réseau existant F75
- Réseau existant F76
- Réseau existant F77
- Réseau existant F78
- Réseau existant F79
- Réseau existant F80
- Réseau existant F81
- Réseau existant F82
- Réseau existant F83
- Réseau existant F84
- Réseau existant F85
- Réseau existant F86
- Réseau existant F87
- Réseau existant F88
- Réseau existant F89
- Réseau existant F90
- Réseau existant F91
- Réseau existant F92
- Réseau existant F93
- Réseau existant F94
- Réseau existant F95
- Réseau existant F96
- Réseau existant F97
- Réseau existant F98
- Réseau existant F99
- Réseau existant F100

Commune de Dampierre-sur-Salon
Département de Haute-Saône

Plan réseaux

Version	Date	Objet de la modification
A	20/10/2023	Création de Plan
B	04/03/2024	Modification réseau
C		
D		
E		
F		
G		

Agence Dampierre: 33 Avenue Pasteur, 70200 Dampierre Tél: 03 84 20 72 27 Fax: 03 84 20 72 28
 Agence Salot: 57 Avenue de l'Éclair, BP 21387, 80202 Salot Tél: 03 29 28 13 05
 Agence Sertory: 17 Rue Charles Schmitt, 80000 Sertory Tél: 03 03 12 12 95

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
 EM ESPACE DE VIE RIVERAINS 33 Avenue Pasteur, Dampierre 70200 Tél: 03 84 20 72 27 Mail: contact@em.fr	

Chaufferie DAMPIERRE - APD - Tarifs

La chaufferie bois produira annuellement 1359 MWh, pour une quantité de plaquettes livrées de 450 tonnes.

Le réseau de chaleur aura une longueur de de 945 ml et desservira 29 sous-stations.



A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à **1 689 596 € HT**.

Chaufferie DAMPIERRE - APD - Tarifs

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre. **Toutefois, il est nécessaire d'attendre que les futurs clients aient retourné leur engagement de raccordement provisoire.**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (100 243,58 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (1 065 000 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élèverait à 159 033,95 € HT.

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 249 571 € HT.

Chaufferie DAMPIERRE - APD - Tarifs

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur de DAMPIERRE établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

Tarif du réseau de chaleur Dampierre/Salon	Montant estimé de HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Avec prêt relais (4,6 % sur 5 ans) + prêt bancaire (4% sur 20 ans)	1 939 167 €HT	1 565 187 €HT (80 %)	88,12 € HT/MWh	551,72 € HT/URF (5)

Il est proposé au Bureau syndical :

- de valider l'avant-projet définitif présenté ;
- de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade ;
- de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre sous réserve d'un nombre d'abonnés suffisant.

Chaufferie DAMPIERRE – Demande de subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 939 167 € HT.

Ce projet a été inscrit dans le Contrat Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Graylois.

Il est proposé d'adopter le plan de financement ci-contre et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	36 720 €	ADEME MOe	25 704 €	70,0 %
		Autofinancement	11 016 €	30,0 %
Travaux Ingénierie Imprévus	1 902 447 €	CCRT – Fonds chaleur ADEME	790 350 €	41,5 %
		FEDER	432 333 €	22,7 %
		CEE Coup de pouce	316 800 €	16,7 %
		Autofinancement	362 964 €	19,1 %
Total dépenses	1 939 167 €	Total subventions	1 939 167 €	100 %

SAS SOLAIRE ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le SIED 70, via le SYDED (25) a été sollicité, avec le SIDEC (39), pour participer à une société (SAS) « Solaire Energie Développement Durable » en partenariat avec SEDIA, la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) et le Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté (CAFC).

La Société aurait pour objet, sur les territoires du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura et exceptionnellement au-delà lorsqu'il existe un lien avec les trois départements précités :

- Les études de faisabilité et le développement ;
- La contractualisation, sous toutes formes, d'autorisations d'installation sur propriété d'autrui ;
- Les études opérationnelles et la pose ;
- L'exploitation et la maintenance ;
- Le démontage ;

SAS SOLAIRE ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

- La conclusion de toute convention de financement pour les besoins de la réalisation de l'objet prévu, et notamment la conclusion de tout emprunt bancaire et de toute convention d'avance en compte courant, ainsi que l'octroi de toute garantie consentie pour l'obtention de ces financements de centrales photovoltaïques de toutes tailles, sur tous bâtiments et installations, sur tous fonciers nus ou exploités, qu'ils soient publics ou privés en vue de :
 - Leur location ;
 - Leur exploitation ;
 - Leur cession.

Le développement et le portage de tout dispositif de production d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières, susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis ou des objets similaires et connexes et d'en favoriser le développement et la réalisation.

SAS SOLAIRE ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Société pourra prendre des participations dans toute société intervenant à l'intérieur du périmètre de son objet social.

Cet outil permettrait de répondre, notamment, aux besoins des collectivités quand le Syndicat ou la SEM à laquelle il adhère déjà, n'est pas en capacité financière ou technique de répondre aux besoins exprimés.

Il serait ainsi explicitement prévu d'intégrer dans le pacte d'associés l'exclusion d'une démarche commerciale active auprès des collectivités locales pour placer les produits de la SAS.

Elle pourrait ainsi, sous réserve de l'accord des syndicats, intervenir en toiture de collectivités en vente totale, en autoconsommation individuelle ou collective, sur des parkings dans le cadre de l'aménagement d'ombrières.

SAS SOLAIRE ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

Il serait également prévu dans le pacte d'associés un paragraphe prévoyant la possibilité de recourir à des prestations de services de la part des syndicats, permettant ainsi de valoriser l'expérience acquise par les agents du SIED 70 dans le domaine du photovoltaïque en toiture.

Considérant que la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet aux collectivités de rentrer dans le capital de sociétés qui produisent des énergies renouvelables, la participation des syndicats d'énergie se situerait autour de 3.4 % chacun, permettant une minorité de blocage des collectivités.

SAS SOLAIRE ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

La part des autres partenaires se situerait autour de :

- 31 % pour SEDIA
- 31 % pour la CAFC
- 27 % pour la CDC

pour un apport initial global de 1 500 000 €.

La Présidence de la SAS serait assurée par SEDIA.

Le siège social de la SAS serait situé 6 Rue Louis Garnier à BESANCON (25000), au siège de la société SEDIA.

L'avis du Bureau Syndical sur la participation du SIED 70 à cette société est sollicité.

Agenda

Mercredi 20 mars 2024 (19H00) : Comité Syndical – Espace 70 (accueil 18H30)

Mercredi 27 mars 2024 (15H00) : Réunion des Présidents de l'Alliance (DIJON)

Mercredi 27 mars 2024 (15H00) : COPIL Convention Etat région Alliance (DIJON)

Mercredi 27 mars 2024 (19H00) : Comité syndical – Espace 70 (si absence de quorum)

Jeudi 28 mars 2024 (15H00) : Comité de Pilotage de la SAS (Besançon).

Date à redéfinir : Commission Appel d'Offres

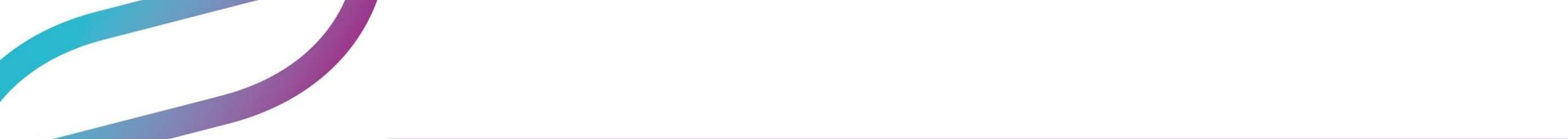
Mercredi 24 avril 2024 (18H00) : Bureau Syndical

Vendredi 3 mai 2024 (15H00) : Salon des Maires de la Haute-Saône (Vesoul)

Questions diverses : Comité Syndical

ORDRE DU JOUR :

- Contrat de concession Enedis: Plan Pluriannuel d'Investissement (avenant)
- Contrat de concession Enedis : Nouvelle convention article 8
- Projet production photovoltaïque Chaux la Lotière : Convention de partenariat
- SAS Photovoltaïque Courchaton – Cession de parts sociales pour participation citoyenne
- Instauration de la prime pouvoir d'achat
- Création d'un poste d'ingénieur principal (avancement de grade)
- Réévaluation rémunération contractuel
- Comptes administratifs
- Règlement Budgétaire et financier
- Budgets primitifs



Questions diverses

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

